



Challenge Nordique Bretagne 2024-2025

Validé par le Bureau Exécutif du 09/07/2024

Objectif :

Ce challenge vise à récompenser les clubs qui s'engagent en Bretagne pour le développement de la marche nordique. Lors de ce challenge, chaque club * aura l'occasion de mettre en valeur le nombre et la qualité de ses marcheurs ainsi que leur présence régulière sur les compétitions.

Promouvoir la marche nordique auprès des catégories des jeunes U18-U20 et U23.

* Par club il faut entendre « club référent » et ceci sur l'ensemble de ce règlement.

Article 1 :

Le challenge prend en compte, pour la saison 2024 - 2025, les résultats des compétitions labellisées (avec juges) suivantes :

Épreuves Saison 2024 2025		
28/09/2024	Roazhon Nordik	35
20/10/2024	Nordik Walking La Torche	29
02/02/2025	Nordique de Morlaix	29
01/03/2025	Nordique de Lorient	56
19/04/2025	Nordique de Saint-Avé	56

Article 2 : Pour chaque compétition, chaque athlète classé dans une des épreuves de sa catégorie inscrite au programme, rapporte 5 points à son club. En cas de disqualification, l'athlète ne pourra pas prétendre à un octroi de points (ni de participation ni de fidélité) pour l'épreuve concernée.

Un doublement des points sera attribué pour chaque athlète des catégories U18, U20 et U23.

Article 3 : Pour chaque compétition, les cinq premiers de chaque catégorie rapportent à leur club les points suivants :

- 5 points au premier
- 4 points au deuxième
- 3 points au troisième
- 2 points au quatrième
- 1 point au cinquième



Article 4 : Tout athlète classé dans, au moins, le nombre total d'épreuves du challenge moins 2 rapporte un bonus de 5 points à son club.

Article 5 : Chaque juge officiel Marche Nordique Compétition (ou en cours de validation) qui officiera sur la compétition se voit attribuer 5 points pour l'épreuve concernée.

Article 6 :

- Dotation en paire de bâtons pour les 3 premiers clubs. 10 paires pour le 1^{er}, 7 paires pour le 2^{ème} et 5 paires pour le 3^{ème}

Article 7 : Remise des récompenses lors de la soirée de l'athlétisme breton comme tous les challenge-ligues.

Article 8 : La consultation du classement provisoire et définitif du challenge sera possible sur le site de la LBA (résultats)

Article 9 : Seront pris en compte pour le classement du challenge, les licenciés FFA Compétition et FFA Running Loisir.

Article 10 : cas ex-æquo

- En cas d'égalité, sera premier le club qui aura le plus de participants sur l'ensemble du challenge.
- En cas de nouvelle égalité, le nombre de jeunes sera déterminant.
- Tout litige sera traité par la Commission Régionale de Marche.